



## Règlement de participation « Les peintres dans la rue » - Samedi 11 septembre 2021

### 1. Les conditions générales

#### 1.1 Préambule

La Communauté de communes de l'Orée de la Brie, par l'intermédiaire de son Office du tourisme et du commerce, organise chaque année la manifestation « les Peintres dans la rue ». L'objectif est de promouvoir la pratique des arts et de mettre en avant le centre historique de la ville de Brie-Comte-Robert. Toutes les disciplines des arts peuvent participer à cette journée. En cas de forte demande, la priorité sera néanmoins donnée aux artistes peintres.

Les artistes pratiquant une autre forme d'art que la peinture (photographie, sculpture ou artisanat d'art par exemple) pourront exposer leurs travaux et les vendre à cette occasion. Leur participation sera validée par l'équipe organisatrice.

#### 1.2 Concours

A l'occasion de cette manifestation, un concours est organisé. Il invite les artistes à investir le centre historique de la ville afin d'y produire une œuvre in-situ. Ce concours se déroulera sur une journée complète, le samedi 11 septembre 2021 entre 10h00 et 18h00. Les artistes s'installeront aux différents endroits précisés par l'organisation au sein du centre-ville. L'œuvre produite ce jour-là doit être originale et exécutée sur place. Des emplacements seront délimités par un marquage au sol.

#### 1.3 Les participants

Le concours est ouvert à tous à partir de 16 ans et est entièrement gratuit. Les participants doivent fournir une adresse postale ou a minima un courriel valide pour pouvoir recevoir les informations des organisateurs.

Pour toutes questions relatives à l'organisation du concours, les artistes devront s'adresser à l'Office du tourisme et du commerce, soit par :

- mail : [tourisme@loreedelabrie.fr](mailto:tourisme@loreedelabrie.fr)
- courrier : Office du tourisme et du commerce - Place Jeanne d'Evreux - 77170 BRIE-COMTE-ROBERT
- téléphone : 01 60 62 54 90

**La fiche d'inscription devra être retournée avant le lundi 23 Août 2021.**

**Aucun participant ne sera admis le jour de l'évènement sans inscription au préalable.**

### 2. Les œuvres présentées

#### 2.1 Les supports

Seuls les supports papier et toiles sont admis. Le format est libre.

## 2.2 Les techniques utilisées

Toutes les techniques « à plat » sont autorisées (huile, acrylique, pastel, dessin, aquarelle, gouache, pastel, etc.). Sont exclues les techniques de collage divers.

## 2.3 L'œuvre produite pendant le concours

Pour participer au concours, chaque participant devra réaliser une œuvre de son choix sur place. L'œuvre présentée devra être signée. Les candidats pourront apporter des photos ou tout autre support s'ils sont nécessaires à leur inspiration.

## 2.4 Propriété intellectuelle

Chaque participant au concours s'engage à être l'auteur unique de l'œuvre présentée. L'artiste doit détenir les droits d'auteur des œuvres présentées.

## 2.5 Droit de reproduction

Par leur inscription à ce concours, les participants autorisent les organisateurs à disposer de reproduction photographique en vue de la promotion du concours. Une diffusion des œuvres primées pourra être faite à l'issue du concours dans les outils de communication de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et de ses communes membres (page Facebook, site internet, bulletin intercommunal, ...) ou auprès de différents médias qui peuvent faire la promotion de l'événement.

## **3. Le déroulé de la manifestation**

### 3.1. L'installation

Le jour du concours, les participants doivent s'installer avant 10h00 (9h00/9h30), dans la rue de l'église et Place Gauthier. Les participants disposeront d'un emplacement de 2m à 2,50 m maximum, suivant le marquage au sol.

### 3.2. Stationnement des véhicules

Il sera possible de décharger votre matériel à proximité du site de façon provisoire et de stationner sur le parking de la place des fêtes. (Ne nécessitant pas de disque de stationnement). *cf. Plan page 5.*

### 3.3. La présence lors de la manifestation

Les participants s'engagent à rester la journée complète jusqu'à la remise des prix par le jury qui aura lieu en fin de journée, après 18h00.

### 3.4 L'exposition et la vente d'œuvre

La vente d'œuvre est autorisée pendant le concours. Chaque participant pourra, s'il le souhaite, exposer quelques œuvres afin de les vendre.

## **4. Le matériel**

### 4.1 Les fournitures

La Communauté de communes de l'Orée de la Brie ne fournit aucun matériel. Chaque participant devra prévoir et apporter le matériel qu'il jugera nécessaire à la réalisation de son œuvre. **Il est conseillé, de venir avec son chevalet**, ainsi que des **crochets pour les tableaux**.

### 4.2 La responsabilité

Chaque participant est responsable de son matériel et en assure le transport. La Communauté de communes de l'Orée de la Brie n'est pas tenue pour responsable en cas de casse, vol ou toutes autres détériorations du matériel et de l'œuvre pendant la journée. Chaque participant peut, s'il le désire, contracter une assurance.

#### 4.3 Les barnums

Quelques barnums seront à disposition en cas d'intempérie.

### **5. Les modalités d'inscription**

#### 5.1 Fiche d'inscription

Chaque participant doit remplir et signer la fiche d'inscription (*page 4*) et la retourner avant le lundi 23 août 2021, soit :

- par mail : [tourisme@briecomterobert.fr](mailto:tourisme@briecomterobert.fr)
- par courrier : Place Jeanne d'Evreux - 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

#### 5.2 Droits d'inscription

L'ensemble de la manifestation est gratuite. Les inscriptions seront validées par l'équipe organisatrice.

### **6. Les prix**

Lors de cette manifestation, quatre prix seront remis pour les peintres :

- Un prix d'un montant de 175 €.
- Un prix d'un montant de 150 €.
- Un prix d'un montant de 125 €.
- Un prix d'un montant de 100 €.

#### **6.1 La remise des prix**

Les prix seront attribués lors d'une cérémonie à la fin de la journée. Pour recevoir son prix, le lauréat devra obligatoirement être présent à la cérémonie.

#### **6.2 Le jury**

Le jury désigné par les responsables de la Communauté de communes a un rapport direct avec la pratique des arts plastiques est un composé de trois personnes : un professionnel des pratiques artistiques, un élu et un agent de la Communauté de communes. Un membre du jury ne peut en aucun cas participer au concours pour lequel il est juré. Il ne pourra pas attribuer de jugement à toute personne proche (famille, élèves, ...).

Les candidats reconnaissent que la décision du jury est souveraine et ne peut faire l'objet d'aucun recours.

**Bulletin d'inscription**  
**« Les peintres dans la rue » - Samedi 11 septembre 2021**

**A retourner avant le lundi 23 août 2021**

**Par courrier : Office du tourisme et du commerce - Place Jeanne D'Evreux -  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT OU par mail [tourisme@loreedelabrie.fr](mailto:tourisme@loreedelabrie.fr)**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone : .....

Mail (En majuscule) : .....

Catégories :

Peintures et Dessins

Sculptures

Photos

Artisanat d'Art

Autres - Préciser : .....

Matériel : Nous pouvons mettre à disposition : table, grille, chaises. Nous vous invitons à apporter vos supports de peinture pour la réalisation de votre œuvre. (Chevalet et crochets) à savoir que vous disposerez de 2,50 m par participant.

Je prends note que je viens avec mes crochets.

Je dispose de mon chevalet et n'ai pas besoin de table.

**Je souhaite que l'on me fournisse (en fonction des possibilités et des dispositions)**

Chaises :  1     2     3

Table : 2 m / 80cm :  oui (1 maximum)     non

Grille 1,80 m x 0,90 m x 2 cm :  oui (1 maximum)     non

Je désire ..... affiches et ..... flyers (inscrire le nombre souhaité) que je me propose d'apposer et/ou de diffuser dans mon secteur.

Participation au pot de clôture :  Oui     1 personne     2 personnes (nombre limité à 2 adultes)     Non

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de participation

Fait à ..... Le .....

Signature :

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'office du tourisme et du commerce de l'Orée de la Brie pour [Les peintres dans la Rue].*

*Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Service de la CCOB.*

*Les données sont conservées pendant 1 an.*

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.*

*Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.*

*Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : par mail : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr),*

*Adresse postale : 1 place de la gare - 77170 Brie-Comte-Robert – Tél. : 01 60 62 15 81*

*Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*

